

Art. 32

CFC constructeur métallique

Vous souhaitez valider un CFC de
Constructeur métallique ?

Vous possédez 4 ans d'expérience dans le domaine
de la construction métallique ?

Cette formation est faite pour vous !



METALTEC
VS

Loi et ordonnance

Selon l'ordonnance de la formation professionnelle (OFPr), le candidat désirant effectuer une formation selon l'art. 32 **doit justifier d'au moins 5 ans d'expérience pour être admis aux examens.**

Intéressé ? Envoyez un mail à : tfc@bureaudesmetiers.ch

Informations sur la formation :

Branches culture générale

Tous les jeudis soirs de 18h00 à 20h30
A l'Ecole professionnelle artisanale de Martigny

Branches techniques

Tous les mardis soirs de 18h00 à 20h30
À l'Ecole professionnelle artisanale de Martigny

Remise à niveau

- Dessin
- Calcul professionnel
- Connaissances des matériaux

→ **Coaching pour la préparation des examens écrits et oraux**

Durée de la formation

Août à mai – Les examens ont lieu au mois de mai-juin

Coût de la formation

Branches de culture générale 2'400.—
(prix indicatif et facturé par le SFOP. Si inscrit au portail CPA, il n'y aura pas de frais.)

Branches techniques 2'000.—

Aides financières

Subvention FCFP 1'000.—
(Un forfait de Fr. 1'000.-- par personne est octroyé à l'entreprise. La demande est à faire après les examens directement au fonds.)

En fonction du nombre de personnes intéressées, la formation sera planifiée.
Les personnes pourront effectuer les étapes pour l'inscription à la formation.

Etapes pour l'inscription à la formation :

1^{ère} étape :

Participer à une **séance d'information publique obligatoire** auprès du Service de la formation professionnelle. L'affiche avec les dates et le lieu se trouve sur le lien suivant : <https://www2.vs.cpa-bae.ch/art32/401/71>

2^{ème} étape :

Une fois votre positionnement de formation effectué (autoévaluation sur la base du plan de formation), vous pourrez enregistrer votre demande d'admission à la procédure de qualification auprès du Service de la formation professionnelle (lien Internet vers la plateforme numérique transmis par le secrétariat du Portail CPA)

3^{ème} étape :

Si le dossier est accepté : Un émolument de Fr. 200. — vous est facturé pour l'inscription et la gestion de votre dossier.

4^{ème} étape :

Vous pouvez ensuite vous inscrire à la formation auprès du Bureau de Métiers en remplissant le formulaire d'inscription et le renvoyer à : tfc@bureaudesmetiers.ch

Inscription en ligne sous : [Formulaire inscription Art. 32](#)

Contact :



Bureau des Métiers
Formation continue
Rue de la Dixence 20
1950 Sion



Mail : tfc@bureaudesmetiers.ch



Tél : 027 327 51 20



FORMATION CONTINUE

Informations et programmes de cours
consultables en tout temps en ligne

www.formationbm.ch



Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1951 Sion

Tél : 027 327 51 20
tfc@bureaudesmetiers.ch